

2011_B175

OBJET : Aménagement de l'espace - Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne - Attribution de subventions

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul Iez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 19 MAI 2011

Rapporteur : Monsieur Joël Mancel

**Objet : AIDES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LA
CONNAISSANCE DES POLITIQUES DE L'UNION
EUROPEENNE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Communauté s'étant engagée depuis longtemps à soutenir les initiatives des acteurs du territoire qui contribuent à une meilleure connaissance des politiques européennes, il est proposé d'apporter notre soutien par l'attribution de subventions.

Exposé des motifs :

L'année 2011 s'inscrit dans la confirmation d'une stratégie d'appui auprès des acteurs locaux pour mieux répondre à la mise en œuvre des politiques de l'Union Européenne à travers ses Programmes d'Action Communautaire, initiés par la Commission Européenne, ou les Programmes Opérationnels (FSE, FEDER, FEADER) développés par les Etat membres.

L'action de la CPA pour et vers son territoire contribue également pour partie à la mise en œuvre des politiques européennes. En effet, son action rejoint celle de l'Europe en matière :

- d'innovation et d'économie de la connaissance,

- de développement de société de l'information,
- de gestion durable des ressources et de prévention des risques,
- d'espaces urbains sensibles et de compétitivité des territoires ruraux,
- de développement de transports alternatifs,
- de contribution à l'adaptation des travailleurs et d'amélioration d'accès à l'emploi,
- de renforcement de la cohésion sociale.

Ce sont ainsi les axes majeurs de cette politique qui sont actuellement mis en œuvre dans le cadre de la programmation 2007/2013. Il convient que, dans ces domaines où les compétences de la CPA s'exercent, celle-ci favorise l'implication des citoyens à travers leurs associations. C'est dans ce sens qu'un travail d'accompagnement a été engagé, afin que les associations puissent mieux se positionner sur les programmes. Conscient que c'est un travail de longue haleine, il est proposé de soutenir les initiatives qui défricheront les possibilités d'intervention des programmes en question.

Ce sont des associations qui ont répondu à notre appel à projets sur la base de cette orientation conforme aux compétences de notre établissement. Il est le résultat d'un échange permanent entre celles-ci et la Mission Partenariat Europe de la CPA, afin permettre de mieux cibler l'action de ces associations et d'optimiser leurs ambitions dans le rôle éducatif qui est le leur.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
 VU le code général des collectivités territoriales et notamment ;
 VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

Dispositif :

Afin de mettre en œuvre leur programme, certaines associations ont fait des demandes de subvention.

Les critères suivants sont habituellement pris en compte :

- intérêt de la proposition par rapport au thème évoqué
- qualité de l'animation et des moyens mis en œuvre
- lien avec un programme d'action communautaire
- importance du rayonnement communautaire et du public concerné
- accord de la commune site

C'est ainsi que les projets figurant dans le tableau ci-joint sont proposés au soutien financier direct de la CPA. Ils seront l'occasion d'actions qui

rapprochent l'Europe de ses citoyens et ses peuples entre eux et de contribuer à la mise en œuvre directe de la politique européenne, dont les principes ont été définis par les traités et la stratégie par les instances parlementaires et exécutives de l'Union.

Il est demandé une décision favorable du bureau à ces demandes, pour un montant total de 29 800 €.

N° guichet unique	Association	Actions	Montant accordé en 2010	Montant 2011 sollicité	Budget de l'action	Montant 2011 proposé
00166	Foyer Socio éducatif du collège de Fuveau	Action de partenariat scolaire avec la Sicile et la Turquie en vue d'un futur projet COMENIUS REGIO d'échange culturel auprès de l'Agence Europe Education Formation France	10 000 €	18 300 €	36 960 €	18 300 €
205	Centre social et culturel Jean-Paul Coste	Action dans le cadre de l'année européenne du bénévolat et du volontariat avec réalisation d'une enquête et d'un reportage vidéo, organisation d'échange avec des jeunes allemands avec l'appui d'un intervenant spécialisé sur les programmes européens	8 000 €	8 000 €	31 000 €	8 000 €

156	Centre social et culturel La Provence	Action de formation des acteurs du Centre socio-culturel avec visite du parlement européen et assister à une séance plénière, rencontre avec des députés	3 500 €	3 500 €	7 850 €	3 500 €
	TOTAL			29 800 €		29 800 €

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** cette dépense qui sera imputée sur la ligne 6574 de la Direction de la Mission Projet d'Agglomération, Partenariats et Europe qui présente les disponibilités budgétaires suffisantes

➤ **AUTORISER** Madame Le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Aménagement de l'espace - Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne - Attribution de subventions

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse TOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **25 MAI 2011**